



Fédération genevoise des jardins familiaux

Secrétariat : Centre des Tattes – Case postale 571 – 1214 Vernier
Téléphone : 022/342 50 70 (répondeur) Chèques postaux : 12-2990-0
jardins-familiaux-ge@bluewin.ch

Récupération des eaux pluviales dans les jardins familiaux

Stockage :

Le stockage des eaux pluviales devient problématique lorsque celui-ci se fait au détriment de l'aspect général.

Depuis l'introduction des compteurs individuels, de nombreux tonneaux de toutes sortes, des bleus, des verts, de toutes tailles poussent comme des champignons. Les dissimuler en les enterrant n'est pas une solution.

Devant cette prolifération anarchique de tonneaux, la « Commission des constructions » de la FGJF a pris la décision en automne 2004 de ne tolérer qu'un conteneur ou collecteur hors sol de 300 litres maximum. Ce dernier sera du commerce et devra être discret quant à sa couleur, soit vert ou brun. Les tonneaux bleus sont dès lors bannis de nos jardins. Les photos annexées sont assez explicites.

Les citernes sont interdites, car soumises à une autorisation de la Police des constructions du DCTI.

Qualité de l'eau :

L'eau contenue dans un réservoir dans lequel elle ne peut être aérée correctement est une eau stagnante, celle-ci développe des bactéries néfastes à l'organisme humain.

La position de la FGJF :

En tant que Fédération cantonale des jardins familiaux, il va de soi que nous sommes proches de la nature et respectueux de notre environnement. Des brochures, éditées à cet effet, sont là pour prouver notre démarche écologique à tous les niveaux.

Nous avons interdit pendant de nombreuses années l'arrosage par irrigation ainsi que celle par aspersion au moyen de balanciers ou tous autres moyens mécano-hydrauliques. Ces modes traditionnels d'irrigation présentent l'inconvénient majeur d'être très gourmands en eau. Cette eau est perdue, pour plus de la moitié, par évaporation et par infiltration directe.

Nous préconisons :

- l'apport de l'eau au pied des plantes
- la couverture du sol par des éléments végétaux (mulching), ceci permet de garder l'humidité du sol tout en diminuant notablement l'évaporation.

La récupération de l'eau de pluie et sa gestion entre aussi dans le cadre de la sensibilisation du citoyen à la question de la préservation de l'environnement et d'une utilisation parcimonieuse de l'eau (telle la question de la baisse des nappes phréatiques par exemple). Si nous sommes très favorables à la collecte des eaux pluviales, nous ne pouvons toutefois tolérer qu'elle se fasse au détriment de l'aspect général et environnemental de nos lotissements.

La Fédération genevoise des jardins familiaux est responsable du respect des conventions de locations, des normes en matières de construction ainsi que de l'aménagement de nos lotissements. Elle s'est aussi engagée envers les collectivités publiques à gérer au mieux les terrains mis à sa disposition. Elle a le pouvoir et le devoir de prendre toutes dispositions dans ce sens.

Quelques photos qui se passent de commentaires...

